



Direction  
Référence : EAU-AUT-24-0140  
Dossier suivi par : Service autorisations - JWE  
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale  
d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass  
L-9150 Eschdorf

Esch-sur-Alzette, le

## Affichage final Art. 24 §2

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Requérant(s)</b> | Esch(t)Kultur asbl  |
| <b>Objet</b>        | Organisation du festival culturel et artistique « Water Walls » du 8 juin au 8 septembre 2024 le long du cours d'eau « Sûre » à Esch-sur-Sûre |
| <b>Localité(s)</b>  | Esch-sur-Sûre   |
| <b>Commune(s)</b>   | Esch-sur-Sûre   |

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter  
Service autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés